

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 28 MAI 2026

Nombre de membres

en exercice	38
présents	27
absents ayant donné pouvoir ou	
procuration	8
Absents	3
Votants	35
Pour	35
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

22 mai 2026

Date d'affichage

29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, à dix-sept heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe VITTORI.

Présents: Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOULLERON, William DENIS, Marie-Toussainte SISTI, Dominique FRATICELLI, Florence MANCINI, Ange PIERI, Corinne MENDEZ, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, Stéphane OTTAVI, François MARTINETTI, Yann EMON, Jean-Jacques FRATICELLI, Agnolina ANDREANI, Toussaint BARBONI, Muriele ELEGANTINI, Anna Félicité LEANDRI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN-PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Josette FERRARI, Georges MORACCHINI, Evelyne ADAM.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Antoine OTTAVI à William DENIS, Xavier LUCIANI à Dominique FRATICELLI, Guillaume SANTONI à Stéphane OTTAVI, André ROCCHI à Jean-Jacques FRATICELLI, Anne Marie CHIODI à Yann EMON, Victoria COLOMBANI à Toussaint BARBONI, Esteban SALDANA à Anna Félicité LEANDRI, Jean Noël PROFIZI à François MARTINETTI

Absents : Francis GIUDICI, Philippe GIOVANNI, Don Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Don Marc ALBERTINI.

**Délibération n°3026 Objet : Compte Financier Unique Budget du principal
2025**

En mars 2024, la CC Fium'Orbu Castellu s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte

de gestion.

Le CFU est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la présente délibération.

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 7 624 15,48 € en recettes et 7 149 785,11€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 5 875 303,08 € en recettes,

4 834 616,08 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 1 040 687,00 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 1 748 812,40 € et les dépenses à

2 315 169,03 €, soit un résultat déficitaire de la section de 566 356,63 €.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)
Total	7 624 115,48	7 149 785,11	474 330,37
fonctionnement	5 875 303,08	4 834 616,08	1 040 687,00
investissement	1 748 812,40	2 315 169,03	- 566 356,63

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 3,1 M€) et des restes à réaliser en dépenses d'investissement 691 k€, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 4,2 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2025 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat de clôture (en €)	Différence entre Restes à réaliser (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	474 330,37	3 133 329,82	3 607 660,19	691 491,46	4 299 151,65
fonctionnement	1 040 687,00	3 204 717,15	4 245 404,15	00,00	4 245 404,15
investissement	-566 356,63	-71 387,33	-637 743,96	691 491,46	53 747,50

Le président quitte la salle, la délibération est mise au vote

Le Conseil Communautaire,

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 février 2026 approuvant le Budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré,

- **Donne acte** de la présentation du CFU 2025 pour le budget principal.
- **Arrête**, pour l'année 2025, le CFU 2025 du budget principal comme suit : le résultat de l'exercice à 474 330,37 €, le résultat de clôture à + 3 607 660,19 €, les restes à réaliser en dépenses à 691 491,46 € et le résultat cumulé à + 4 299 151,65 €.
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025, en vue de leur transmission au juge des comptes

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président, Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI

Signé numériquement par: Francis GIUDICI
Organisme: COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU
Unité organisationnelle: 0002 200033827
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication
Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 29/05/2026 14:30:39